



# CSE Extraordinaire

## Chômage partiel : Alerte sur les dérives !

Depuis l'arrêt de la production la semaine dernière et l'ajout du lundi et mardi de cette semaine, la direction a décidé de placer automatiquement en chômage partiel (C44) les salariés en horaire de journée non liés à la production. A notre agacement remonté lors du précédent CSE Extra, la direction précise que chaque hiérarchique regardera au cas par cas la situation de chacun afin de le maintenir ou non en activité.

### Non à la banalisation du chômage partiel !

Pour la **CFE-CGC**, le recours systématique au chômage partiel n'est pas la solution. Il doit rester un outil exceptionnel et non une norme de gestion. La direction ne peut se soustraire à ses responsabilités en mettant ses salariés au chômage dès qu'un imprévu survient.

### Des impacts sur les salariés et l'entreprise

Cette décision a des conséquences grave sur les salariés :

- Perte de pouvoir d'achat : Le chômage partiel entraine une baisse de salaire fragilisant le budget des familles.
- Détérioration des conditions de travail : La charge de travail restant la même avec moins de temps, cela est générateur de stress et favorise le risque de burn-out.
- Démotivation et désengagement : Le sentiment d'être mis de côté par la direction sape le moral des troupes et nuit à la performance globale de l'entreprise.

La **CFE-CGC** demande à la direction :

-  Un recours au chômage partiel uniquement justifié par l'activité réelle du salarié.
-  La mise en place de formation afin de poursuivre la montée en compétence.

Derrière cette décision se cache une volonté de la direction de réduire les coûts à court terme au mépris des salariés.

Rappel : les séance d'APLD ne sont pas des séances de bénévolat. Pour cela, il y a les opérations de MOTOR CITIZENS ... 😊

Conseil : vérifier bien que les modifications de codification en cas d'activité ont bien été prises en compte par votre hiérarchie qui peut aussi oublier étant lui-même à la maison.

**Vos élus et RS : E. Antony, L. Gauthérat, D. Lindecker F. Vandersoupel & C. Broqué**



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

